

### Déclaration d'impartialité et d'indépendance de BTI

BTI est un organisme d'inspection impartial et indépendant qui valorise l'intégrité.

En tant qu'administrateurs de BTI, nous tenons à vous faire part de nos engagements :

Nous donnons la priorité à la sécurité, tant celle de nos propres employés que celle des utilisateurs des équipements que nous inspectons. Nos clients doivent pouvoir compter sur le fait que les inspections sont effectuées correctement. C'est pourquoi, pour chaque commande, nous envoyons un collaborateur compétent qui peut effectuer l'inspection en toute liberté et indépendance.

Tous les clients sont traités de la même manière et leur conformité aux critères d'évaluation est vérifiée.

Nous garantissons que toutes les missions sont effectuées de manière impartiale. La direction, les cadres et les inspecteurs s'abstiennent de toute inspection qui pourrait porter atteinte à l'indépendance. À cette fin, tout conflit d'intérêts éventuel sera signalé. Tous nos collaborateurs ont également signé le "Code d'éthique de BTI".

Nous sommes conscients de nos responsabilités et n'acceptons aucune pression commerciale de la part de nos clients qui pourrait influencer les résultats de l'inspection.

Nous veillons à ce que toutes les décisions d'inspection soient fondées sur des preuves et des informations objectives. En aucun cas, la décision ne doit être influencée par les intérêts d'autres parties, qu'elles soient internes ou externes à l'entreprise.

Les administrateurs, la direction et les dirigeants de BTI s'abstiennent de toute pression induite sur les inspecteurs pour influencer les résultats des inspections que BTI réalise. BTI assure son indépendance vis-à-vis des autres organisations et veille à ce que les risques soient répartis financièrement.

Parce que nous considérons que ce qui précède est important, une analyse détaillée des risques a été réalisée en ce qui concerne l'indépendance, l'objectivité et l'impartialité de BTI, de ses employés, des membres de son conseil d'administration et de ses directeurs. Des mesures préventives appropriées ont été prises pour chaque risque potentiel. Notre analyse des risques est examinée régulièrement (au moins une fois par an) pour vérifier sa fonctionnalité et son efficacité. Il est ensuite adapté si nécessaire.

BTI dispose d'une procédure spécifique de plainte et d'appel si les parties concernées ou des tiers constatent des violations. Une tierce partie indépendante est disponible pour traiter les déviations et les violations graves de cet engagement pour notre propre personnel.

28 janvier 2015

Frank De Palmenaer  
Président du Conseil d'administration

Bruno Traest  
Vice-Président du Conseil d'administration  
Directeur technique